

No E.P.: 6256
Rue: chemin du Vieux-Vésenaz
Commune: Collonge-Bellerive
Objet: Circulation
Date parution: 12.07.2019

ENQUETE PUBLIQUE

relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)

La commune a mis en place un aménagement à l'essai pour la fermeture du chemin du Vieux-Vésenaz à la circulation conformément au projet déposé.
Cette fermeture provisoire ayant soulevé plusieurs oppositions de la part des riverains, la commune souhaite maintenant adapter le projet initial pour créer un sens unique en direction du giratoire de la route de Thonon avec contre-sens cyclable.
La décision en lien avec l'enquête publique, sera prise sous forme de préavis liant dans le cadre de l'autorisation de construire DD 112582.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à l'office cantonal des transports (OCT), 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou à la mairie de la commune de site; pour la Ville de Genève, service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité (AGCM) au 10, rue François-Dussaud, 1227 Les Acacias, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.